

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 1307:2014+A3:2018

Revêtements de sol textile - Classement d'usage

Textile floor coverings - Classification

Textile Bodenbeläge - Einstufung

12/2018



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1307:2014+A3:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1307:2014+A3:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 1307:2014+A3:2018

NORME EUROPÉENNE **EN 1307:2014+A3**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Décembre 2018

ICS 97.150

Remplace EN 1307:2014+A2:2018

Version Française

Revêtements de sol textile - Classement d'usage

Textile Bodenbeläge - Einstufung

Textile floor coverings - Classification

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 4 Décembre 2017 et comprend l'amendement 3 adopté par le CEN le 21 Septembre 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen.....	4
1 Domaine d'application.....	5
2 Références normatives.....	5
3 Termes et définitions.....	6
4 Description des niveaux d'usage.....	8
5 Exigences d'identification.....	8
6 Exigences de base.....	10
7 Classement d'usage.....	11
8 Classement des moquettes à velours.....	12
9 Classement des revêtements de sol plats aiguilletés.....	13
9.1 Généralités.....	13
9.2 Résistance à l'abrasion - Essai Lisson - Perte de masse surfacique (m_v).....	13
9.3 Comportement global.....	14
9.4 Changement de couleur.....	14
10 Classement des revêtements de sol aiguilletés à velours.....	14
10.1 Généralités.....	14
10.2 Résistance à l'abrasion - Essai Lisson — Perte de masse surfacique (m_v).....	15
10.3 Ébouriffage (boulochage) - Essai Lisson pour les revêtements de sol aiguilletés à velours.....	15
10.3.1 Produits de type B1.....	15
10.3.2 Produits de types B2 et B3.....	16
10.4 Comportement global.....	16
10.5 Changement d'aspect.....	16
11 Classement des revêtements de sol textiles sans velours, à l'exception des revêtements aiguilletés.....	17
11.1 Généralités.....	17
11.2 Résistance à l'abrasion - Essai Lisson - Perte de masse surfacique (m_v).....	17
11.3 Comportement global.....	17
11.4 Changement d'aspect.....	18
12 Classement des moquettes floquées.....	18
12.1 Résistance à l'abrasion.....	18
12.2 Classement en fonction du changement d'aspect.....	19
13 Classement en fonction du confort.....	20
14 Caractéristiques de performance supplémentaires.....	20
15 Rapport d'essai.....	22
16 Symboles.....	22
Annexe A (normative) Exigences relatives aux dalles de moquette.....	23

Annexe B (normative) Résumé du rapport d'essai.....	24
B.1 Généralités	24
B.2 Liste des références de l'Annexe B.....	26
B.2.1 Réf 1 - Type de fabrication.....	26
B.2.2 Réf 2 - Type de surface (combinaisons possibles)	26
B.2.3 Réf 3 - Type de premier dossier (combinaisons possibles).....	26
B.2.4 Réf 4 - Type de dossiers supplémentaires (combinaisons possibles)	27
B.2.5 Réf 5 - Type de coloris/motif.....	27
Annexe C (normative) Critères d'évaluation de l'aptitude à l'usage dans les escaliers	28
C.1 Moquettes à velours.....	28
C.2 Revêtement de sol plat aiguilleté.....	31
C.3 Revêtement de sol aiguilleté à velours	32
C.4 Moquettes sans velours : évaluation de l'aptitude à l'usage dans les escaliers	33
Annexe D (informative) Isolation aux bruits de choc	35
Annexe E (normative) Détermination du travail de compression de la thibaude	36
Annexe F (normative) Revêtements de sol floqués - Essai de résistance à la lame	37
F.1 Principe de l'essai.....	37
F.2 Appareillage	37
F.3 Préparation des éprouvettes.....	38
F.4 Mode opératoire d'essai.....	38
F.5 Évaluation des résultats.....	38
F.6 Rapport d'essai.....	38
Annexe G (normative) Revêtements de sol floqués - Essai d'étanchéité à l'eau	39
G.1 Principe de l'essai.....	39
G.2 Équipement.....	39
G.3 Conditionnement et préparation des éprouvettes.....	39
G.4 Mode opératoire d'essai.....	39
G.5 Évaluation des résultats.....	39
G.6 Rapport d'essai.....	40
Bibliographie.....	41

Avant-propos européen

Le présent document (EN 1307:2014+A3:2018) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 134 « Revêtements de sol souples et revêtements de sol textiles », dont le secrétariat est tenu par NBN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2019, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document inclut l'Amendement 3, approuvé par le CEN le 21 septembre 2018, l'Amendement 2, approuvé par le CEN le 4 décembre 2017, et l'Amendement 1, approuvé par le CEN le 22 novembre 2015.

Le présent document remplace l'EN 1307:2014+A2:2018.

Le début et la fin du texte ajouté ou modifié par l'amendement est indiqué dans le texte par les repères A1, A2 et A3.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les exigences relatives au classement de l'ensemble des revêtements de sol textiles et des dalles de moquette, à l'exclusion des tapis et des passages (voir ISO 2424), en fonction d'un classement d'usage selon une ou plusieurs des propriétés suivantes : usure, conservation d'aspect, autres caractéristiques de performance et classes de confort.

La présente Norme européenne se réfère à la classification définie dans l'EN ISO 10874.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 984, *Revêtements de sol textiles — Détermination de la masse surfacique utile de la couche d'usage des revêtements de sol aiguilletés*

EN 985:2001, *Revêtements de sol textiles — Essai à l'appareil à roulettes*

EN 986, *Revêtements de sol textiles — Dalles — Détermination de la variation des dimensions et de l'incurvation due aux effets de diverses conditions de mouillage et de chaleur*

EN 994, *Revêtements de sol textiles — Détermination de la longueur des arêtes, de l'équerrage et de la rectitude des dalles*

EN 1269, *Revêtements de sol textiles — Évaluation des imprégnations des revêtements de sol aiguilletés au moyen d'un essai d'encrassement*

EN 1471, *Revêtements de sol textiles — Évaluation des changements d'aspect*

EN 1814, *Revêtements de sol textiles — Détermination de la résistance des joints par l'essai au tambour Vettermann modifié*

EN 1963:2007, *Revêtements de sol textiles — Essais utilisant la machine Lisson*

CEN/TS 15398, *Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés — Symboles normalisés de revêtements de sol*

EN ISO 105-B02, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B02 : Solidité des teintures à la lumière artificielle : Lampe à arc au xénon (ISO 105-B02)*

EN ISO 105-E01, *Textiles — Essais de solidité des coloris — Partie E01 : Solidité des coloris à l'eau (ISO 105-E01)*

EN ISO 105-X12, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie X12 : Solidité des teintures au frottement (ISO 105-X12)*

EN ISO 354, *Acoustique — Mesurage de l'absorption acoustique en salle réverbérante (ISO 354)*

EN ISO 10140-3, *Acoustique — Mesurage en laboratoire de l'isolation acoustique des éléments de construction — Partie 3 : Mesurage de l'isolation au bruit de choc (ISO 10140-3)*

EN ISO 11857, *Revêtements de sol textiles — Détermination de la résistance à la délamination (ISO 11857)* ^{A3}

ISO 1763, *Moquettes — Détermination du nombre de touffes ou de boucles par unité de longueur et par unité de surface*

ISO 1765, *Revêtements de sol textiles fabriqués à la machine — Détermination de l'épaisseur totale*

ISO 1766, *Revêtements de sol textiles — Détermination de l'épaisseur du velours au-dessus du soubassement*

ISO 2424:2007, *Revêtements de sol textiles — Vocabulaire*

ISO 2551, *Revêtements de sol textiles fabriqués à la machine — Détermination de la variation des dimensions due à diverses conditions de mouillage et de chaleur*

ISO 4919, *Revêtements de sol textiles — Détermination de la force d'arrachement de touffes*

ISO 6356, *Revêtements de sol textiles et laminés — Évaluation de la propension à l'accumulation des charges électrostatiques — Essai du marcheur*

ISO 8302, *Isolation thermique — Détermination de la résistance thermique et des propriétés connexes en régime stationnaire — Méthode de la plaque chaude gardée*

ISO 8543, *Revêtements de sol textiles — Méthodes de détermination de la masse*

ISO 10361, *Revêtements de sol textiles — Production de changements d'aspect au moyen d'essais au tambour Vettermann et au tambour pour hexapode*

ISO 10965, *Revêtements de sol textiles — Détermination de la résistance électrique*

^{A1}

ISO 11856, *Revêtements de sol textiles — Méthodes d'essai pour la détermination du défibrage en utilisant un appareillage de martindale modifié*

^{A1}

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 2424:2007 ainsi que les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

dalle non collée (dalle plombante amovible)

dalle posée sans utilisation d'un système adhésif

Note 1 à l'article : Voir Annexe A.

3.2

dalle collée amovible

dalle posée au moyen d'un système adhésif permettant de la retirer facilement et de la réinstaller

Note 1 à l'article : Voir Annexe A.